

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**UNIVERSITE EN ANGOUMOIS 2019 : CONVENTION
AVEC DIDIER POTON DE XAINTRAILLES**

Direction Proximité – Culture
LP / LRM
N° 2019-D-145

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président modifiée,

VU, l'arrêté n° 76 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Guy ETIENNE, en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre d'Université en Angoumois organisée par le Pays d'art et d'histoire, est approuvée la convention passée entre Monsieur Didier POTON de XAINTRAILLES domicilié 1 impasse Lazare Carnot à Cognac et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit que Monsieur POTON de XAINTRAILLES donne une conférence intitulé « Exprimer sa foi protestante en français à l'époque moderne : le « patois de Canaan » le 18 avril à 11h30 à l'auditorium de l'Alpha.

Article 3 – GrandAngouleme prendra en charge la prestation de Monsieur POTON de XAINTRAILLES à hauteur de 500 € ainsi que les frais de déplacement et les déjeuners durant les quatre jours de l'évènement.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 30 avril 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **06/05/2019**
Publié ou notifié,
Le **07/05/2019**